

Georges Duhamel, dont les périodes ciselées s'offusqueraient de la moindre entorse au bon usage, prend soin de nous rappeler qu'il consulte le dictionnaire vingt fois par jour.

Mais il ne s'agit point pour nous d'atteindre à cet *optimum* de pureté.

Contentons-nous d'un parler honnête, fût-il lardé, de-ci de-là, de quelque belgicisme ou luxembourgeoisisme !

Le recours fréquent au dictionnaire est d'ailleurs une nécessité pour tous.

En ce qui me concerne, j'ai le Petit Larousse illustré à portée de la main.

Il n'est pas de semaine que je ne consulte avec profit le grand Larousse, Littré, ou Sachs-Villatte (celui-ci pour la traduction des mots).

Nous n'avons jamais fini d'apprendre, au prix d'un certain effort, il va sans dire.

Les timorés, pour peu qu'ils sachent surmonter leur inhibition assez naturelle au début, et qu'ils consentent à cultiver leur langue, parviendront bientôt à faire bonne figure.

La langue qu'on parle, qu'on écrit, est le test d'une bonne éducation, le véhicule de la pensée, le canal du sentiment, dès lors la marque d'une époque et une des grandes composantes de la civilisation en progrès.

Au temps jadis, l'on s'en rendait exactement compte.

Mais où sont les neiges d'antan ?

Les temps heureux où les avocats auraient cru manquer à tous leurs devoirs s'ils ne s'étaient pas conformés au bon usage dans leurs plaidoiries ?

Ils lisaient Cicéron et Tite-Live dans le texte.

Ils se nourrissaient de lectures classiques, françaises et allemandes.

Je me souviens avec gratitude des leçons de style et de bon goût que me valurent les contacts avec les dossiers de mon patron, M^e Auguste LIGER.

Devant sa tombe ouverte, fin juillet 1905, le bâtonnier en exercice, M^e Florentin SCHMIT, vanta sa finesse, son habileté de joueur à « manier une fine lame de Tolède ».

Les tribunaux, en ce temps lointain, ne demeurèrent pas en reste de correction littéraire.

Un de mes frères, inscrit à la Faculté de droit de Bordeaux, vers 1904, s'entendit dire par son professeur de droit civil : « Vous avez un bon président de Cour à Luxembourg. Je m'occupe présentement de commenter plusieurs des arrêts qu'il vient de rendre et qui portent la marque du bon juriste ».

Témoignage flatteur, assurément, pour un petit pays, sans Université, sans doctrine juridique propre, mais éclectique et attentif à la marche des idées !